

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 7 MARS 2019 à 18 heures 30

Date de la convocation : 1^{er} mars 2019

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI - Christophe MARTIN - Margot MERLE, adjoints
Alain BOITTE – Aurélie BERNARD – Edmond CADET - Bernadette TELMON –
Véronique PLASSON – Gilles du CHAFFAUT - Joëlle FINAT

Procurations :

Bruno BOUCHARD à Alain BOITTE
Marie SANGNIER à Anne-Marie FORGEOUX

Secrétaire de séance : Christophe MARTIN

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Une minute de silence est effectuée par l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes, à la demande de Mme le Maire, en mémoire des 4 jeunes de la vallée décédés tragiquement le 16 février 2019.

Mme le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et informe l'assemblée de l'ordre du jour. Mme FINAT s'installe.

M. du Chaffaut confirme ne pas avoir reçu le Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 28 février 2019. Celui-ci sera renvoyé à l'ensemble des élus.

**1/Délibération n°015/2019 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :
COMMUNE- SERVICE DE L'EAU – REGIE DES GRANDS BAINS –
CAMPING – REGIE DES TRANSPORTS – CCAS –PICO CENTRALE DU
TABUC – LOTISSEMENT LES SABLES II**

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes administratifs 2018 des budgets dressés par Madame le Maire, et après que celle-ci ait quitté la salle, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme donnés en annexes. Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

Approuvé à l'unanimité (2 ABSTENTIONS –G. du CHAFFAUT et J. FINAT)

M. du Chaffaut intervient sur le libellé du budget Pico-centrale, puisque l'installation est plutôt une micro.

Mme le Maire rappelle qu'il ne s'agit que du nom du budget tel qu'il a été ouvert à l'origine du projet et que cela n'a pas d'incidence sur le projet ou les comptes afférents.

Mme FINAT demande des précisions sur les travaux de la Pompe à Chaleur aux Grands Bains et sur leur financement, notamment par mobilisation de l'emprunt dès 2018.

Mme le Maire précise qu'une partie des raccordements nécessaires à l'installation de la seconde PAC ont été anticipés au cours de la fermeture technique de novembre 2018 afin de permettre une installation en période d'exploitation si nécessaire. Elle précise par ailleurs qu'un report de 387 500 € est inscrit en 2019 et correspond au montant de l'emprunt mobilisé.

**2/Délibération n°016/2019 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :
COMMUNE –SERVICE DE L'EAU – REGIE DES GRANDS BAINS –
CAMPING – REGIE DES TRANSPORTS –CCAS –PICO CENTRALE DU
TABUC – LOTISSEMENT LES SABLES II**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2018 pour les budgets de la Commune, du service de l'Eau, de la Régie des Grands Bains, du camping « les 2 Glaciers », de la Régie des Transports, du CCAS, de la Pico-centrale du Tabuc et du Lotissement les Sables II, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part et donne son approbation sur ces comptes de gestion

Approuvé à l'unanimité (2 ABSTENTIONS –G. du CHAFFAUT et J. FINAT)

**3/Délibération n°017/2019 – AFFECTATION DES RESULTATS DES
BUDGETS : COMMUNE – SERVICE DE L'EAU – REGIE DES GRANDS
BAINS – CAMPING – REGIE DES TRANSPORTS – CCAS – PICO
CENTRALE DU TABUC**

Les comptes administratifs font apparaître, pour les différents budgets des résultats de clôture de fonctionnement 2018 de :

- pour la Commune	+ 774 184,74€
- pour le service de l'Eau	+ 67 124,82€€
- pour la régie des Grands Bains	+ 894 389,93€
- pour le camping	+19 942,28€
- pour la Régie des Transports	- 4 099,57€
- pour le CCAS	+ 4 017,30€
- pour la Pico Centrale du Tabuc	+ 126 615,46€

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2018.

Approuvé à l'unanimité

4/Délibération n°018/2019 – VOTE TAUX DES TAXES 2019

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes locales pour l'année 2019. Elle rappelle que ceux-ci n'ont subi aucune augmentation depuis 1997 :

- taxe d'habitation	10,61 %
- taxe foncière sur le bâti	20,08 %
- taxe foncière sur le non-bâti	119,63 %

Approuvé à l'unanimité

M. du Chaffaut demande un état sur 5 ans de l'historique des bases des 3 taxes. Celui-ci sera fourni dans les meilleurs délais.

5/Délibération n°019/2019 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Madame le Maire rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

La délibération n°001/2019 du 6 février 2019 approuve le plan de financement et le lancement des marchés de l'opération « Valorisation de l'eau chaude naturelle et diversification de l'offre commerciale » sur le budget de la Régie des Grands Bains.

Il est proposé de réaliser cette opération, prévue sur une durée de deux ans à partir de 2019, selon la procédure de gestion pluri-annuelle en AP/CP, en créant une autorisation de programme « VALORISATION EAU CHAUDE NATURELLE », sous N°2019/001 et d'un montant de 550 000€ HT. L'échéancier des crédits de paiements seraient de 250 000€ sur l'exercice 2019 et 300 000€ sur l'exercice 2020.

Approuvé à l'unanimité

6/Délibération n°020/2019 – BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Le Conseil Municipal appelé à voter séparément chaque budget, adopte les budgets communaux ci-dessous :

-COMMUNE

Approuvé à l'unanimité (2 ABSTENTIONS – G. du CHAFFAUT et J. FINAT)

Mme le Maire commente le CA du Budget de l'Eau et indique que la campagne de pose des compteurs d'eau est en cours d'achèvement mais que le budget dédié dépasse les premières projections (complexité des interventions, pose de compteurs dans la majorité des co-propriétés...). Mme le Maire remarque l'excédent de fonctionnement du Budget des grands Bains (864K€) et le compare avec le déficit chronique des piscines municipales (Briançon -600 K€ malgré une reprise en régie efficace ; celle de La Salle les Alpes -200K€ avec un fonctionnement saisonnier uniquement).

M. du Chaffaut considère que les Grands Bains ne sont pas à comparer à une piscine qui en moyenne reste déficitaire de 300 à 500K€ par an.

Mme le Maire insiste sur cette comparaison idoine, sachant que l'établissement des Grands Bains est soumis aux mêmes contraintes réglementaires que les piscines...

Mme FINAT demande des précisions sur les opérations de rénovation de certains cheminements piétonniers prévus en 2019 (Pré Bagnols-Turrière et Rue des Jardins) et signale l'importance de celui du Pré des Ors, qui n'est prévu qu'en 2020.

Mme le Maire précise les priorités déterminées dans le programme d'investissement 2019, à savoir le cheminement piétonnier du Pré-Bagnol, Route des Bains, sur laquelle transitent de nombreuses familles et jeunes, la réfection de la rue des Jardins, indispensable à la résolution des problématiques d'inondations en périodes

orageuses. Mme le Maire clarifie ensuite les situations des projets au Pont de l'Alpe (parking) et du Golf.

M. du Chaffaut relève la trop grande prudence des inscriptions en recettes de fonctionnement.

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'une volonté de sa part et de celle de l'équipe municipale qui a permis depuis 2015 d'améliorer de manière significative les finances communales.

-SERVICE DE L'EAU

Approuvé à l'unanimité

-REGIE DES GRANDS BAINS

Approuvé à l'unanimité (2 ABSTENTIONS –G. du CHAFFAUT et J. FINAT)

M. du Chaffaut intervient sur certaines augmentations de crédits au 611 et au 6063 ainsi que sur des chiffres non reportés sur la fiche opération «'Valorisation de l'Eau Chaude naturelle ».

Mme le Maire rappelle que des lignes budgétaires ont été supprimées en comptabilité publique et ont contraint au regroupement d'anciennes lignes de dépenses.

Mme le Maire insiste sur la réussite des Grands Bains, notamment sur sa capacité à assurer le remboursement des emprunts issus de la construction (soit plus de 550K€/an) ainsi que le programme de renouvellement et d'entretien de l'équipement.

M. du Chaffaut convient de ces bons résultats.

-CAMPING

Approuvé à l'unanimité

Mme le Maire indique que le camping fonctionnera cet été avec moins de places, dans l'attente d'un certain nombre de travaux nécessaires à l'obtention du classement 2* des places complémentaires. La commune fait le choix de maintenir les postes (accueil et entretien) à l'identique de l'été dernier malgré des recettes en baisse de 30 %, compte-tenu de la satisfaction évidente des clients sur la qualité de l'accueil et du service au camping.

Mme FINAT demande si des travaux sont prévus.

Mme le Maire indique que les travaux à réaliser ne sont pas encore précisément connus et qu'ils feront le cas échéant l'objet d'une présentation en Conseil Municipal avec une Décision Modificative.

Mme le Maire précise que l'emprunt souscrit pour la réalisation des travaux au camping en 2006 arrive à échéance en 2020.

-REGIE DES TRANSPORTS

Approuvé à l'unanimité

-CCAS

Approuvé à l'unanimité

-PICO-CENTRALE DU TABUC

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide le mécanisme de refacturation de la mise à disposition de biens immeubles à la régie des Grands Bains, et décide d'inscrire au budget de la Commune une subvention de 11 362,70€ à verser sur le budget du CCAS ainsi qu'une subvention de 19 279,57€ à verser sur le budget de la Régie des Transports.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 45

Madame Le Maire

Anne-Marie FORGEOUX



